



Il n'y a plus qu'à les poursuivre

**L'écoblanchiment des banques canadiennes pourrait rendre les
poursuites judiciaires inévitables**

Mars 2023

GREENPEACE

IL N'Y A PLUS QU'À LES POURSUIVRE

UN RAPPORT DE GREENPEACE CANADA

Avec le soutien du Fonds d'éducation de Greenpeace Canada

Contributeur·trices de Greenpeace Canada:

Authors: Nola Poirier, Priyanka Vittal

Ce rapport a été publié pour la première fois en mars 2023 et a été remanié sans modification du contenu en novembre 2023.
Refonte par Arnab Majumdar

GREENPEACE



Les cinq grandes banques canadiennes financent toujours les entreprises de combustibles fossiles à coup de milliards de dollars. Depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris sur le climat en 2016, ces cinq banques (RBC, Banque Scotia, TD, BMO et CIBC) ont continué à fournir des prêts et des investissements massifs dans les combustibles fossiles (1) et ont permis que leur financement contribue à l'expansion des combustibles fossiles (2). En 2016, les cinq banques ont fourni un total de 101 058 376 816 \$ US alors que leur financement en 2021 était de 131 312 280 379 \$ US (3). Il importe de mentionner qu'elles ont versé ce financement en dépit de sept années d'annonces publiques et à l'intention des investisseurs concernant leurs actions et engagements en faveur du climat, et d'un avertissement de l'Agence internationale de l'énergie affirmant que l'expansion des combustibles fossiles doit cesser immédiatement si nous voulons limiter le réchauffement de la planète (4). Les cinq grandes banques figurent toutes parmi les 20 premières banques mondiales finançant l'expansion des combustibles fossiles, et deux d'entre elles (RBC et Banque Scotia) figurent dans le top 10 de ce classement (5).

Alors que les impacts des changements climatiques continuent de s'aggraver et que les communautés marginalisées sont touchées de manière disproportionnée (6), les grandes entreprises pétrolières continuent de s'enrichir (7) et le public est de plus en plus sensible à l'écart important entre les déclarations climatiques des institutions financières et leurs actions concrètes. Alors que les banques canadiennes se présentent comme des chefs de file en matière de climat, elles continuent de financer l'expansion des combustibles fossiles malgré le fait que les émissions fossiles sont le principal moteur des changements climatiques (8). Mais lorsque la science du climat et les engagements net zéro mondiaux n'arrivent pas à convaincre les banques d'agir, quel recours les communautés affectées, la clientèle, les investisseurs et le public ont-ils contre ces géants de la finance?

À l'échelle mondiale, l'incapacité des banques à honorer leurs engagements en matière de climat a poussé les gouvernements et la société civile à tenter des actions en justice pour tenir les banques responsables. Compte tenu de l'écart important entre les engagements climatiques et les politiques des cinq grandes banques canadiennes, il est possible, voire probable, que les actions en justice gagnent en popularité. Le Canada ne prévoit qu'une poignée de mécanismes permettant de demander des comptes aux entreprises, mais les poursuites pour écoblanchiment, les poursuites réglementaires et les poursuites de la part d'actionnaires intentées contre des entreprises à travers le monde témoignent peut-être de ce qui nous attend à l'avenir et de ce qu'il faudra peut-être pour convaincre les banques de donner suite à leurs engagements.

Les tableaux ci-dessous mettent en évidence la disparité entre les engagements et les actions des deux pires banques canadiennes – RBC et Banque Scotia (9) – et démontrent l'incapacité de ces banques à adopter les mesures qu'elles prétendent prendre.



ACTION CLIMATIQUE: LES GESTES NE SUIVENT PAS LA PAROLE

RBC et la Banque Scotia ont toutes les deux reconnu que les changements climatiques sont l'un des problèmes les plus urgents de notre époque (10) et que les institutions financières ont un rôle clé à jouer dans la lutte à leur encontre (11). Certaines de leurs déclarations sont des idéaux, publiés dans des rapports annuels sur papier glacé. D'autres déclarations, plus directes et explicites, énumèrent les actions à entreprendre pour respecter leurs engagements, par exemple: aligner les agissements et décisions de la banque sur les objectifs d'émissions nettes zéro de l'ONU par le biais d'engagements mondiaux tels que la Glasgow Finance Alliance For Net Zero (GFANZ) (12), assurer le suivi de leurs progrès par le biais de rapports de gouvernance environnementale et sociale et développer des cadres de mesure d'impact. Il suffit de lire quelques-unes de leurs déclarations pour convaincre les investisseurs et le public que ces banques prennent des mesures significatives.

La contradiction entre les prétendues préoccupations des banques et ce qu'elles financent est bien documentée (13), mais un rapide coup d'oeil à certaines des déclarations climatiques de ces deux banques ainsi qu'au financement qu'elles accordent au principal moteur de la crise climatique – l'industrie des combustibles fossiles (14) – révèle qu'elles ont fait peu de progrès en matière d'action climatique dans le domaine où cela importe le plus.



Année	Ce que RBC a dit	Ce que RBC a fait (15)
2016	« Nos initiatives et investissements sociaux et environnementaux auront un impact positif et durable sur notre avenir commun » (16)	Financé 102 entreprises de combustibles fossiles à hauteur de 29 864 540 941 \$ US
2017	« L'énoncé de position de RBC sur les changements climatiques affirme que nous [...] aurons un rôle important à jouer pour favoriser un passage ordonné et socialement inclusif à une économie à faible émission de carbone, car les mesures gouvernementales ne peuvent réussir sans le soutien et le partenariat du secteur privé.» (17)	Financé 124 entreprises de combustibles fossiles à hauteur de 38 829 210 156 \$ US
2018	« Nous croyons fermement que le système financier devrait être à l'avant-garde de la contribution à une planète plus saine, en aidant à tracer une voie plus durable vers une économie à faible émission de carbone.» (18)	Financé 130 entreprises de combustibles fossiles à hauteur de 38 564 003 008 \$ US
2019	« Notre capacité à financer l'innovation dans les décennies à venir, à créer les technologies qui définiront le 21e siècle et à aider à rendre notre économie plus propre dépend des décisions politiques et commerciales prises aujourd'hui. » (19)	Financé 132 entreprises de combustibles fossiles à hauteur de 35 945 491 275 \$ US
2020	« RBC croit que les changements climatiques sont l'un des enjeux les plus urgents de notre époque, et nous avons un rôle important à jouer pour soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone.» (20)	Financé 100 entreprises de combustibles fossiles à hauteur de 19 268 227 329 \$ US
2021	« RBC continuera à contribuer de manière significative à la réduction et à l'élimination des émissions de GES découlant d'activités économiques.» (21)	Financé 135 entreprises de combustibles fossiles à hauteur de 38 757 115 917 \$ US
2022	« Les plans mondiaux visant à réduire radicalement les émissions de gaz à effet de serre pour atteindre un niveau net zéro d'ici 2050 exigent la transformation de nos systèmes économiques de notre vivant, et la Banque Royale du Canada (RBC®) s'engage pleinement à soutenir ce changement.» (22)	Le montant du financement accordé par RBC en 2022 reste à déterminer (23)

Scotiabank®

Année	Ce que Banque Scotia a dit	Ce que Banque Scotia a fait (24)
2016	<p>« Un avenir meilleur nécessite une planète saine. En fixant des objectifs de réduction des émissions et en prenant des mesures pour les atteindre, nous cherchons à réduire notre impact sur les changements climatiques. » (25)</p> <p>« Banque Scotia reconnaît qu'un avenir meilleur et plus prospère est intrinsèquement lié au bien-être et à la santé de notre planète, et nous nous engageons à réduire notre impact sur l'environnement. » (26)</p>	Financé 70 entreprises de combustibles fossiles à hauteur de 20 809 554 021 \$ US
2017	« Les entreprises ont la possibilité de contribuer à créer un avenir meilleur. Nous investissons dans des solutions durables et prêtons de manière à atténuer les risques sociaux et environnementaux.» (27)	Financé 74 entreprises de combustibles fossiles à hauteur de 25 866 924 585 \$ US
2018	« En finançant des solutions durables qui favorisent le passage à une économie à faible émission de carbone, en fixant un prix interne aux émissions de carbone et en tenant compte les opportunités et les risques liés aux changements climatiques dans les décisions de prêt et d'investissement, nous contribuons à jeter des bases qui nous soutiendront pendant les décennies à venir.» (28)	Financé 89 entreprises de combustibles fossiles à hauteur de 29 014 079 118 \$ US
2019	<p>« Banque Scotia a adopté des positions de premier plan sur les changements climatiques, la diversité et l'inclusion, ainsi que la promotion et la défense des droits de la personne.» (29)</p> <p>« Banque Scotia soutient les principes énoncés dans l'Accord de Paris.» (30)</p>	Financé 91 entreprises de combustibles fossiles à hauteur de 27 007 270 409 \$ US
2020	« Banque Scotia a redoublé d'efforts pour permettre et tirer parti du passage à un avenir à faible émission de carbone grâce à ses activités de financement durable et pour gérer efficacement les risques climatiques.» (31)	Financé 81 entreprises de combustibles fossiles à hauteur de 16 243 719 126 \$ US
2021	« La façon dont nous choisissons d'effectuer nos opérations bancaires a un impact sur le monde qui nous entoure, qu'il s'agisse de communautés individuelles, de notre société au sens large ou du monde naturel. Voilà notre objectif – être là pour chaque avenir en tant qu'acteur bienfaisant.» (32)	Financé 79 entreprises de combustibles fossiles à hauteur de 30 402 496 033 \$ US
2022	<p>« Nous croyons que les changements climatiques sont l'un des enjeux les plus urgents de notre époque.» (33)</p> <p>« En tant qu'institution financière internationale, nous avons à la fois la responsabilité et l'opportunité d'agir, tout en permettant aux autres d'avoir un avenir. » (34)</p>	Le montant du financement accordé par Banque Scotia en 2022 reste à déterminer. (35)

LES BANQUES SONT-ELLE COUPABLES D'ÉCOBLANCHIMENT?

L'écart entre ce que les banques prétendent et ce qu'elles financent soulève l'enjeu de l'éco-blanchiment. De nombreuses banques n'hésitent pas à mettre en avant les récompenses qu'elles ont reçues pour leurs « pratiques durables » (36) et à présenter comme preuve de leur bonne foi, les engagements internationaux des organisations dont elles sont signataires ou auxquelles elles se conforment, notamment la Net-Zero Banking Alliance (NZBA) (37), les Principes de l'Équateur (38) et les Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies (39). Cependant, comme les membres de la NZBA ne sont pas tenus de s'aligner sur les critères de l'initiative Race to Zero des Nations Unies, l'efficacité de ces alliances dirigées par l'industrie reste à voir (40). Par ailleurs, Reclaim Finance et d'autres organisations ont fait état de l'augmentation contradictoire du soutien financier accordé aux grandes entreprises pétrolières et gazières par les 20 plus grands membres de la NZBA (41). Le 6 février 2023, la GLS Bank, membre fondateur, a décidé de quitter la NZBA (42), invoquant des inquiétudes quant au soutien continu des autres signataires au développement de projets pétroliers et gaziers en Afrique.

Les cinq grandes banques canadiennes ont des pages Web conçues pour promouvoir leurs engagements climatiques avec des images de nature et d'énergie renouvelable qui parlent d'ambitions et d'actions en faveur du climat. Mais, bien qu'elles prennent certaines mesures pour lutter contre les changements climatiques, ces actions ne sont pas comparables au financement important qu'elles accordent à l'industrie des combustibles fossiles. Par exemple, alors que la page Web de RBC sur le climat présente une image d'éoliennes (43), les projets d'énergie renouvelable financés par RBC ne représentent que 1 % (44) de son financement énergétique, les 99 % restants étant consacrés aux combustibles fossiles (45).

Les organismes gouvernementaux, tant au niveau mondial que national, commencent à prendre des mesures contre l'écoblanchiment et à tenir les banques et autres institutions financières responsables de leurs déclarations (46). Des spécialistes, des cabinets juridiques, des universitaires et des compagnies d'assurance, entre autres, ont spéculé sur les risques juridiques encourus par les banques, non seulement en raison des changements climatiques eux-mêmes, mais aussi des obligations de la direction des banques en termes de surveillance efficace, de gestion des risques climatiques, d'exposition aux litiges et de réputation (47).

Les mesures gouvernementales et les poursuites civiles alléguant l'écoblanchiment sont en hausse par le biais d'une myriade de lois différentes, notamment les règlements sur les valeurs mobilières, les lois sur la protection des consommateur·rices et les normes de publicité, ainsi que les lois sur la fraude et les fausses déclarations. Au Canada, nous commençons à voir beaucoup de discours autour de l'écoblanchiment et de la gouvernance environnementale et sociale (ESG), et le potentiel de litiges climatiques contre les institutions financières comme une nécessité plutôt qu'une option potentielle (48). Bien que les cas d'écoblanchiment n'aient pas encore fait l'objet de poursuites civiles au Canada, nous commençons à voir d'autres mécanismes juridiques (législatifs ou d'application) être employés pendant que la législation, les tribunaux et les organismes de réglementation se préparent à ce qui s'en vient.



OUTILS JURIDIQUE DE RESPONSABILISATION

Protection des consommateur·rices

Au Canada, le Bureau de la concurrence propose certains mécanismes juridiques pour contester les pratiques d'écoblanchiment (49). Le Bureau de la concurrence est un organisme indépendant d'application de la loi qui a été créé pour défendre et protéger les consommateur·rices tout en favorisant un marché concurrentiel pour les entreprises canadiennes. Il applique la Loi sur la concurrence, la Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation, la Loi sur l'étiquetage des textiles et la Loi sur le poinçonnage des métaux précieux, et agit lorsque les activités commerciales ne sont pas menées de manière honnête, équitable et légale. L'une des façons dont il oeuvre pour protéger et promouvoir la concurrence est d'assurer la véracité des efforts publicitaires (50).

La Loi sur la concurrence au Canada a été utilisée pour entamer avec succès des procès pour écoblanchiment contre de grandes entreprises comme Keurig et Volkswagen/Audi. En 2019, Ecojustice et la Clinique de droit environnemental de l'Université de Victoria ont déposé une plainte auprès du Bureau au sujet des allégations de Keurig Canada concernant la recyclabilité de ses dosettes de café à usage unique (51). De plus, en 2016, le Bureau de la concurrence a participé à une proposition d'accord de règlement que Volkswagen a conclu avec les propriétaires de

certains véhicules munis d'un moteur diesel de 2,0 litres dans la foulée d'un recours collectif canadien (52). Ce règlement prévoyait des paiements de rachat et de restitution pour un montant total pouvant atteindre 2,1 milliards de dollars, soit l'un des plus importants règlements de l'histoire canadienne en la matière.

Cela pourrait bientôt être au tour des banques. Le 21 avril 2022, Ecojustice et Stand.earth, accompagnées de six membres du public, ont déposé une plainte au sujet de la publicité présumée trompeuse de RBC, qui vante ses engagements en matière d'action climatique alors que la banque continue de financer le développement des combustibles fossiles (53). Le 29 septembre, le Bureau de la concurrence a informé Ecojustice qu'une enquête avait été amorcée.

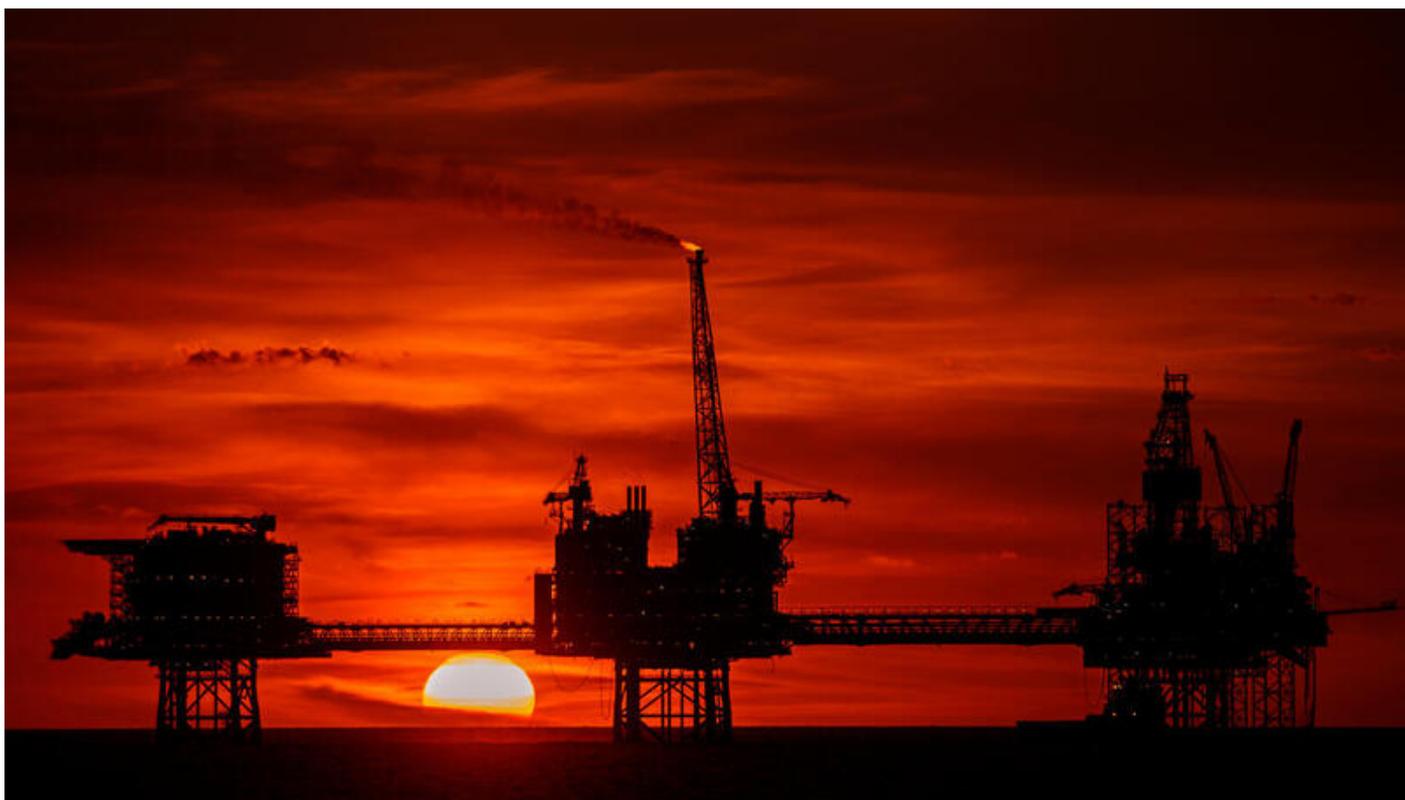
Nous y perdons toutes et tous collectivement si les banques abandonnent leurs engagements climatiques au lieu de les respecter. Mais le calendrier de l'action climatique nécessite une action ciblée à court terme, et non des années de paroles en l'air. L'attention croissante portée à l'écoblanchiment nous permet d'espérer que le gouvernement canadien portera une attention accrue aux déclarations des banques et les obligera à tenir leurs promesses (54).

Réglementation des valeurs mobilières

Comparativement à ses homologues des États-Unis et de l'Union européenne, le droit des valeurs mobilières au Canada n'est pas réglementé à l'échelle nationale. De plus, le Canada ne possède pas de réglementation solide en matière de publicité ou d'organisme unique de réglementation des valeurs mobilières comme la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis. Chaque province et territoire possède une commission ou un bureau des valeurs mobilières qui administre la législation sur les valeurs mobilières de la région concernée. Le Canada dispose également d'organismes de coordination informels qui réglementent des segments particuliers de l'industrie des services financiers, ce qui a conduit à la caractérisation de la réglementation des valeurs mobilières au Canada comme une « mosaïque de lois, de règlements, de règles, d'instruments et de politiques » (55).

Outre les organismes de réglementation provinciaux, le secteur bancaire canadien est régi par deux organisations : les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) et le Nouvel organisme d'autorégulation du Canada (nouvel OAR) (56). Les ACVM sont l'organisation-cadre regroupant les divers organismes provinciaux et territoriaux de réglementation des valeurs mobilières du Canada (57). Les politiques des ACVM, appelées « règlements d'application pancanadienne », sont contraignantes, et ce bien que leur application soit effectuée sur une base individuelle par chaque province ou territoire. Malheureusement, le projet de règlement d'application pancanadienne des ACVM sur la divulgation des risques liés aux changements climatiques (58), qui introduirait des exigences de divulgation spécifiques concernant les enjeux climatiques pour la plupart des entreprises publiques au Canada, n'a pas encore été finalisé. Il est prometteur de constater que les investisseurs ont clairement exprimé leur intérêt pour le renforcement du règlement d'application pancanadienne et ont appelé à une divulgation accrue en matière de climat (59).

Le nouvel OAR « surveille l'ensemble des courtiers en placement et des courtiers en épargne collective et toutes les opérations que ces courtiers effectuent sur les marchés des titres de capitaux propres et des titres de créance au Canada » afin de protéger les investisseurs (60). En vertu de la législation et de la réglementation sur les valeurs mobilières, les banques qui achètent et vendent des titres (comme des obligations et des actions) sont considérées comme des courtiers en valeurs mobilières et sont tenues de respecter les politiques du nouvel OAR (61). Toutes les banques nationales du Canada sont des courtiers membres et doivent donc se conformer aux politiques en vigueur. Les règles régissant les banques comprennent des dispositions qui leur interdisent d'émettre des correspondances contenant des déclarations fausses, des omissions d'un fait important, ou se basent sur des statistiques non représentatives pour suggérer des conclusions injustifiées ou exagérées, et qui sont préjudiciables aux intérêts du public, du nouvel OAR ou de ses courtiers membres (62). Le nouvel OAR est en mesure d'appliquer ces règles au moyen d'enquêtes et d'audiences, et peut imposer des amendes et des conditions au courtier membre pénalisé. À notre connaissance, aucune réclamation pour fausse déclaration relevant de l'écoblanchiment n'a été présentée par le biais des procédures du nouvel OAR ou des ACVM avec succès à ce jour. Toutefois, cette situation pourrait changer en raison de l'attention accrue accordée aux informations sur les changements climatiques fournies par les institutions financières et d'investissement.



CONTEXTE MONDIAL

À l'échelle mondiale, les réglementations juridiques offrent un nombre croissant de stratégies permettant d'obliger les banques à rendre des comptes, que ce soit par le biais du système judiciaire traditionnel ou d'organismes de réglementation nationaux recoupant différents domaines du droit. Les outils réglementaires sont utilisés avec succès aux États-Unis et en Europe, où les lois de protection des consommateurs et les normes de publicité sont plus strictes qu'au Canada. Les banques canadiennes qui opèrent dans d'autres juridictions peuvent être tenues responsables par le biais de mécanismes réglementaires locaux.

Réglementation américaine

En mars 2021, la SEC américaine a annoncé la création d'un nouveau groupe de travail sur l'application des lois sur le climat et les facteurs ESG, chargé d'identifier de manière proactive les manquements liés aux facteurs ESG dans les divulgations, les investissements et les efforts de conformité (63). Depuis cette courte période, nous témoignons déjà de l'affluence des plaintes et de la mise en oeuvre de mesures d'exécution. Dans le cadre de son engagement à sévir contre les déclarations trompeuses des gestionnaires de fonds ESG, la SEC a annoncé en mai 2022 qu'elle avait inculpé BNY Mellon Investment Adviser, Inc. en raison de déclarations erronées et d'omissions concernant les considérations ESG dans les décisions d'investissement concernant certains fonds communs de placement qu'elle gérait. BNY Mellon a accepté de payer une pénalité de 1,5 million de dollars américains (64). Plus tard au cours de l'année, la SEC a accusé Goldman Sachs Asset Management de ne pas avoir suivi ses propres politiques et procédures ESG lors de la recherche et du choix des entreprises à inclure dans les fonds d'investissement. Sans admettre ou nier les conclusions, Goldman Sachs a accepté une ordonnance de cessation et d'abstention, un blâme et une pénalité de 4 millions de dollars américains (65). En février 2023, Global Witness a déposé une plainte auprès de la SEC, accusant Shell de gonfler le montant de ses investissements dans les énergies renouvelables en incluant dans ses calculs certains de ses investissements gaziers. Le géant des combustibles fossiles prétend consacrer 12 % de ses dépenses annuelles aux « énergies renouvelables et aux solutions énergétiques », mais Global Witness a révélé qu'il n'y allouait que 1,5 % (66).

Outre l'exercice de ses pouvoirs de mise en application, la SEC américaine devrait publier plusieurs politiques favorables au climat en 2023, notamment son projet final de politiques contraignantes qui imposeraient des objectifs et des émissions de portée 1, 2 et 3 aux entreprises cotées aux États-Unis (67). Il s'agirait d'une étape importante qui favoriserait une transparence et une responsabilité publiques accrues dans l'ensemble des secteurs. Par ailleurs, les cinq grandes banques canadiennes seraient touchées par ces politiques, car elles sont toutes cotées à la Bourse de New York et actives sur le marché américain.

Réglementation européenne

Parallèlement à la répression de l'écoblanchiment par la SEC américaine, l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF) a publié sa feuille de route sur le financement durable pour 2022-2024, qui définit trois priorités stratégiques pour son travail dans ce domaine, notamment « la lutte contre l'écoblanchiment et la promotion de la transparence » (68). Cet objectif a été accompli partiellement par un récent examen conjoint de l'écoblanchiment dans les investissements ESG, réalisé de façon conjointe avec l'Autorité bancaire européenne (ABE) et l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP) (69). Un rapport en cours sur les conclusions de l'enquête est attendu en mai 2023, tandis que le rapport final est prévu pour 2024.

On assiste également à un nombre croissant de litiges portant sur l'écoblanchiment dans le secteur des services financiers en Europe. Après une série d'enquêtes menées par des dénonciateur·rices et un raid ultérieur (70) des procureurs allemands, l'unité de gestion d'actifs de la Deutsche Bank, soit le groupe DWS, est maintenant poursuivie par l'association de consommateur·rices Verbraucherzentrale Baden-Württemberg⁷ (71). La plainte affirme que le groupe DWS a dressé un portrait malhonnête de son implication dans l'industrie charbonnière dans les documents de marketing de son fonds ESG Climate Tech Fund, qui contiendrait des déclarations contradictoires telles que la revendication d'un investissement de 0 % dans le charbon, et ce tout en indiquant que

les fonds pourraient inclure des entreprises pour lesquelles le charbon représente jusqu'à 15 % des revenus totaux. Cette action civile, couplée aux amendes réglementaires potentielles dont le groupe DWS pourrait devoir s'acquitter (72), envoie aux banques un message fort : les consommateurs·rices sont aux aguets et ne toléreront pas l'écoblanchiment et les publicités potentiellement mensongères.

En France, les ONG Oxfam, Les Amis de la Terre et Notre Affaire à Tous ont recours à la « loi sur le devoir de vigilance » pour demander des comptes à BNP Paribas (73) (le 10^e plus grand bailleur de fonds des combustibles fossiles à l'échelle mondiale depuis l'Accord de Paris) (74). En vertu de cette obligation, les grandes entreprises ont trois mois pour se mettre en conformité et produire un plan de vigilance décrivant leur stratégie pour identifier, prévenir et atténuer les risques pour les droits de la personne et l'environnement. Le non-respect de cette obligation engage la responsabilité civile des entreprises, ce qui pourrait permettre aux trois ONG de poursuivre BNP Paribas en dommages et intérêts. Sous ce régime, les entreprises peuvent également se voir infliger une amende de 10 millions d'euros pour non-conformité (75). Les ONG ont exprimé leur intention d'engager une action civile si BNP Paribas ne se conforme pas aux conditions établies dans le délai de trois mois qui a débuté le 26 octobre 2022. Le 23 février 2023, les trois ONG ont annoncé qu'elles poursuivaient BNP Paribas pour son soutien aux énergies fossiles et pour sa contribution à la crise climatique (76).

Réglementation britannique

Au Royaume-Uni, l'Advertising Standards Authority (ASA) a reçu 45 plaintes concernant la campagne d'affichage de HSBC à l'approche de la COP26 (77). Les deux publicités en question portaient sur l'engagement de HSBC à « fournir jusqu'à 1 000 milliards de dollars de financement et d'investissement dans le monde entier pour aider [ses] clients à atteindre la carboneutralité » et son initiative de « planter deux millions d'arbres qui absorberont 1,25 million de tonnes de carbone au cours de leur vie ». L'ASA a estimé que ces déclarations étaient trompeuses et a ordonné à HSBC de retirer les affiches, en soulignant que la banque avait induit les consommateur·rices en erreur en omettant des informations importantes sur sa contribution aux émissions de dioxyde de carbone et de gaz à effet de serre. L'ASA a reconnu que la personne moyenne ignore que HSBC finance de manière significative des industries à forte intensité de carbone, mais que cette connaissance aurait considérablement affecté sa compréhension du message global des publicités; par conséquent, cette information aurait dû être clairement indiquée sur les affiches (78).



CONCLUSION

Malheureusement, les banques n'ont pas réagi à la science du climat et n'ont pas pris elles-mêmes des mesures significatives et immédiates. En réalité, compte tenu de l'écart persistant entre les promesses climatiques des cinq grandes banques canadiennes et les milliards de dollars en financement qu'elles contribuent à l'industrie des combustibles fossiles (131 312 280 379 \$ US en 2021) (79), il est clair que si les preuves scientifiques, les coalitions mondiales et la société civile ont poussé les banques à prendre des engagements, cette pression ne les a pas encore poussées à tenir ces derniers. Les outils juridiques constituent un autre moyen pour les parties prenantes et le public de demander des comptes aux banques.

Les cas d'écoblanchiment à l'échelle mondiale laissent présager le type d'action juridique que nous pourrions voir au Canada en réponse à l'écart important entre les engagements et les actions des banques. Bien que les mécanismes juridiques commencent à être utilisés et que la société civile ait porté des cas à l'avant-scène, il n'y a pas d'application criminelle, de poursuites civiles ou de mécanismes de réglementation provinciaux connus qui ont été employés pour répondre aux plaintes des investisseurs au pays à ce jour. Cependant, il est probable que la vague de poursuites s'amplifiera à mesure que de nouveaux précédents seront établis et que l'hypocrisie climatique attirera davantage l'attention.

Les banques canadiennes ont déclaré que « le système financier devrait être à l'avant-garde de la contribution à une planète plus saine... » (80) et que les institutions financières « ont à la fois la responsabilité et l'opportunité d'agir » (81), mais leurs livres de comptes ne semblent pas refléter cette sagesse. L'horloge climatique est en marche. Il est essentiel que les banques adoptent réellement les mesures qu'elles revendiquent. RBC déclare : « Nous croyons qu'il est impératif d'agir maintenant » (82), et nous sommes d'accord. La question est de savoir ce qu'il faudra pour qu'elles le fassent.

NOTES

- 1 Rainforest Action Network, BankTrack, Indigenous Environmental Network, Oil Change International, Reclaim Finance, Sierra Club, et Urgewald “Banking on Climate Chaos: 13th annual Fossil Fuel Finance Report” 2022.
- 2 Reclaim Finance. “Throwing Fuel on the Fire,” Janvier, 2023. Pages 15 and 43. Voir aussi: The Guardian. “Banks still investing heavily in fossil fuels despite net zero pledges—study.” Jan 17, 2023. www.theguardian.com/environment/2023/jan/17/banks-still-investing-heavily-in-fossil-fuels-despite-net-zero-pledges-study
- 3 Les données compilées pour ces cinq banques proviennent du rapport de Rainforest Action Network, BankTrack, Indigenous Environmental Network, Oil Change International, Reclaim Finance, Sierra Club, et Urgewald “Banking on Climate Chaos:13th annual Fossil Fuel Finance Report” 2022.
- 4 International Energy Agency.. “Net Zero by 2050: A Roadmap for the Global Energy Sector” May 2021. Consulté le 6 Fév, 2023: www.iea.org/reports/net-zero-by-2050A
- 5 Rainforest Action Network, BankTrack, Indigenous Environmental Network, Oil Change International, Reclaim Finance, Sierra Club, et Urgewald “Banking on Climate Chaos: Fossil Fuel Finance Report 2022”. Page 8. www.ran.org/wp-content/uploads/2022/03/BOCC_2022_vSPREAD-1.pdf
- 6 Communiqué de presse de l’US Environmental Protection Agency. “EPA Report Shows Disproportionate Impacts of Climate Change on Socially Vulnerable Populations in the United States.” Consulté le 14 Fév. www.epa.gov/newsreleases/epa-report-shows-disproportionate-impacts-climate-change-socially-vulnerable
- 7 Evans, Pete. CBC News en ligne. “Big Oil walks back climate pledges as earnings show 2022 was their most profitable year ever.” 8 Fév 2023. Consulté le 14 Fév via: www.cbc.ca/news/business/big-oil-profits-climate-1.6739808
- 8 IPCC. Climate Change 2022 Mitigation of Climate Change. Working Group III Contribution to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change. Page 10.
- 9 Il existe également un écart important entre les promesses et les politiques de la BMO, de la TD et de la CIBC, mais elles n’ont pas été incluses ici pour des raisons d’espace.
- 10 RBC - Rapport ESG 2021 ESG, pg. 13 - “Climate Change” dans le quadrant supérieur droit (le plus important pour les parties prenantes et pour RBC); Scotiabank - 2016 Corporate Social Responsibility Report, pg. 12 “climate change”
- 11 Voir, par exemple, RBC, le rapport 2018 ESG, page. 5 “devrait jouer un rôle prépondérant dans la santé de la planète”
- 12 Glasgow Financial Alliance for Net Zero website. www.gfanzero.com/
- 13 Par exemple: Rapport Rainforest Action Network, BankTrack, Indigenous Environmental Network, Oil Change International, Reclaim Finance, Sierra Club, and Urgewald 13th annual Fossil Fuel Finance, “Banking on Climate Chaos” et Greenpeace Canada. “Racing To Zero? Canadian Banks’ Dubious Net Zero Commitments” 2022.
- 14 UN website. “Climate Change – Science – Causes and Effects.” Accessed Feb 9, 2023. www.un.org/en/climatechange/science/causes-effects-climate-change
- 15 All figures from Rainforest Action Network, BankTrack, Indigenous Environmental Network, Oil Change International, Reclaim Finance, Sierra Club, and Urgewald 13th annual “Banking on Climate Chaos” report. 2022. Page 8
- 16 RBC Rapport annuel 2016. Page 4
- 17 RBC FY2017 Climate Change Position & Disclosure Statement. Page 2
- 18 RBC Environmental, Social and Governance (ESG) Performance Report & Public Accountability Statement 2018. Page 5
- 19 RBC Environmental, Social and Governance (ESG) Performance Report & Public Accountability Statement 2019. Page 59.
- 20 RBC Environmental, Social and Governance (ESG) Performance Report & Public Accountability Statement 2020. Page 61.
- 21 2021 Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) Report, pg. 10
- 22 RBC Climate Blueprint. Feb 2022 (originally published Nov. 2019, updated Feb 2022). Page 1.
- 23 The 14th annual Banking on Climate Chaos Fossil Fuel Funding report comes out March 31. Note that the bank funding figures for 2022 may be lower because the oil companies have accrued so much profit they can self-finance.
- 24 All figures from Rainforest Action Network, BankTrack, Indigenous Environmental Network, Oil Change International, Reclaim Finance, Sierra Club, and Urgewald 13th annual “Banking on Climate Chaos” report. 2022. Page 8
- 25 Scotiabank. 2016 Corporate Social Responsibility Report. Page 12.
- 26 Scotiabank. 2016 Corporate Social Responsibility Report. Page 34.
- 27 Scotiabank Corporate Social Responsibility Report 2017. “Building the Economy of Everyone.” Page 31.
- 28 Scotiabank 2018 Sustainable Business Report. Page 37.
- 29 Scotiabank 2019 2019 Environment, Social and Governance (ESG) Report. Page 8.
- 30 Scotiabank 2019 2019 Environment, Social and Governance (ESG) Report. Page 16.
- 31 Scotiabank 2020 Environment, Social And Governance (ESG) Report. Page 4.
- 32 Scotiabank 2021 Environment, Social And Governance (ESG) Report. Page 3.
- 33 Scotiabank website. “Climate Commitments.” Accessed Feb 7, 2023. www.scotiabank.com/ca/en/about/responsibility-impact/climate-commitments.html
- 34 Scotiabank website. Climate Change Centre for Excellence. Emphasis theirs. Accessed Feb 7, 2023. www.scotiabank.com/ca/en/about/responsibility-impact/climate-commitments/climate-change-centre-of-excellence.html
- 35 The 14th annual Banking on Climate Chaos Fossil Fuel Funding report comes out March 31. Note that the bank funding figures for 2022 may be lower because the oil companies have accrued so much profit they can self-finance.
- 36 “BMO Earn Most Sustainable Bank Award,” 25 janvier 2023 <https://www.atmmarketplace.com/news/bmo-earns-most-sustainable-bank-award/>; “Scotiabank’s sustainable finance work recognized by 2022 Euromoney Awards” 14 juillet 2022. <https://www.scotiabank.com/ca/en/about/perspectives.articles.impact.2022-07-euromoney-awards.html>; “TD Bank Group ranked among top sustainability companies in the World by the Dow Jones Sustainability Index” 12 décembre 2022. <https://stories.td.com/ca/en/news/2022-12-12-td-bank-group-ranked-among-top-sustainability-companies-in-t>
- 37 Site web Net-Zero Banking Alliance. Consulté le 7 février 2023: www.unepfi.org/net-zero-banking/
- 38 Site web Equator Principles. Consulté le 7 février 2023: <https://equator-principles.com/>
- 39 Site web Principles for Responsible Investment. Consulté le 7 février 2023: www.unpri.org/
- 40 National Observer, “Do bank directors have a legal obligation to get real on climate?” 1 nov. 2023 www.nationalobserver.com/2022/11/01/analysis/do-bank-directors-have-legal-obligation-get-real-climate/; The Globe and Mail “Mark Carney’s Fraying Green Banking Alliance Highlights the Risks of Voluntary Measures,” 24 octobre 2022. www.theglobeandmail.com/business/commentary/article-mark-carney-green-banking-voluntary-measures/

- 41 Reclaim Finance. “Throwing Fuel on the Fire,” janvier 2023. Pages 9 and 22.
- 42 Bloomberg: GLS Bank decided to leave the NZBA: www.bloomberg.com/news/articles/2023-02-06/green-banks-are-starting-to-leave-net-zero-industry-group
- 43 Site web RBC. Consulté en février 2023: www.rbc.com/community-social-impact/environment/index.html
- 44 Reuters. “Bank funding for renewables stagnates vs oil and gas.” 24 jan. 2023. www.reuters.com/business/sustainable-business/bank-funding-renewables-stagnates-vs-oil-gas-report-2023-01-24/
- 45 Banktrack. Renewables Briefing. 24 jan. 2023. Page 3. Consulté le 13 février 2023: www.banktrack.org/download/background_briefing_just_7_of_global_banks_energy_financing_goes_to_renewables_new_data_shows/230124_background_briefing_renewables_data.pdf
- 46 Norton Rose Fulbright “Greenwashing Disputes on the Rise” avril 2022. www.nortonrosefulbright.com/en/knowledge/publications/e87c69e7/greenwashing-disputes-on-the-rise; Clyde & Co, “Regulators will take a tougher stance on Greenwashing.” 19 déc. 2022 www.clydeco.com/en/insights/2023/01/regulators-will-take-a-tougher-stance-on; Financial Post, “Competition Bureau opens investigation into RBC over climate claims” 12 octobre 2022 at: <https://financialpost.com/fp-finance/banking/competition-bureau-opens-investigation-into-rbc-over-climate-claims>
- 47 Law360, “Canadian banks need to start thinking about how to manage climate risk, report says.” 25 octobre 2022. www.law360.ca/business/articles/40628/canadian-banks-need-to-start-thinking-about-how-to-manage-climate-risk-report-says
- 48 Clyde&Co report. “Climate litigation will gather pace in Canada,” 19 déc. 2022. Consulté le 6 février 2023: www.clydeco.com/en/insights/2022/12/climate-litigation-will-gather-pace-in-canada; and Christie A. McLeod, Amanda Cutinha. “Greenwashing in Canada: Enforcement and trends for 2023” 19 jan. 2023. Miller Thomson. Consulté le 6 février 2023: www.millertomson.com/en/publications/communiqués-et-mises-à-jour/mt-biosphere/january-19-2023/greenwashing-canada-enforcement-trends-2023/
- 49 Site web Bureau de la concurrence “Notre organisme” Consulté le 7 février 2023: <https://ised-isde.canada.ca/site/bureau-concurrence-canada/fr/comment-nous-favorisons-concurrence/notre-organisme>
- 50 Site web Bureau de la concurrence “Notre organisme” Consulté le 7 février 2023: <https://ised-isde.canada.ca/site/bureau-concurrence-canada/fr/comment-nous-favorisons-concurrence/notre-organisme>
- 51 Voir la plainte complète: <https://ecojustice.ca/wp-content/uploads/2022/01/Ecojustice-and-University-of-Victoria-Environmental-Law-Centre-Application-for-Inquiry-into-Keurig-Canada-Inc.pdf>; Communiqué de presse du Bureau de la concurrence 6 jan. 2022. <https://www.canada.ca/fr/bureau-concurrence/nouvelles/2022/01/keurig-canada-paiera-une-sanction-de-3millions-de-dollars-pour-repondre-aux-preoccupations-du-bureau-de-la-concurrence-concernant-les-indications-s.html>; et Environmental Defence. 7 janvier 2022 <https://environmentaldefence.ca/2022/01/07/statement-keurig/>.
- 52 Communiqué de presse du Bureau de la concurrence. 19 déc. 2016. Consulté le 6 février 2023: <https://www.canada.ca/fr/bureau-concurrence/nouvelles/2016/12/volkswagen-audi-paieront-jusqu-2-1-milliards-dollars-consommateurs-15-millions-dollars-sanction-representations-environnementales.html>; Précis d’information du Bureau de la concurrence 19 déc. 2016. Consulté le 6 février 2023: <https://ised-isde.canada.ca/site/bureau-concurrence-canada/fr/comment-nous-favorisons-concurrence/education-sensibilisation/communiqué-presse/affaire-emissions-impliquant-volkswagen-audi-vehicules-vises-moteurs-20-litres>.
- 53 Plainte légale d’Ecojustice. “Application for inquiry regarding the Royal Bank of Canada’s apparent false and misleading representations about action on climate change while continuing to finance fossil fuel development” 10 juin 2022 https://ecojustice.ca/wp-content/uploads/2022/07/2022-06-10-Complaint-to-Competition-Bureau-re_-RBC-climate-representations-Final.pdf; et Ecojustice chronologie du dossier, consulté le 11 février 2023: <https://ecojustice.ca/case/investigating-royal-bank-for-misleading-advertising-on-climate-action/>.
- 54 Par exemple, Global Alliance for Banking Values: “7 ways to tell if your bank is greenwashing” 17 oct. 2022. consulté le 7 février 2023: www.gabv.org/long-read/how-to-tell-if-your-bank-is-greenwashing/
- 55 Osler, Hoskin & Harcourt, “Securities Litigation Review, Third Edition: Canada” 2017. Page. 1
- 56 Ce nouvel organisme est le résultat d’une fusion récente entre l’Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) et l’Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (ACFM).
- 57 Site web CSA. “About Us.” Consulté le 7 février 2023 : www.securities-administrators.ca/about/
- 58 Il s’agit du projet de Règlement 51-107 sur la divulgation des questions climatiques, actuellement en cours d’élaboration, qui a terminé sa phase de consultation publique et devrait être publié cette année. Objectif 4.1, pg. 8 à www.securities-administrators.ca/wp-content/uploads/2022/10/2022_2025CSA_BusinessPlan.pdf;
- 59 Canadian Lawyer Mag. “Investors want securities regulators to strengthen climate-related disclosure requirements” 29 mars 2022. www.canadianlawyermag.com/practice-areas/esg/investors-want-securities-regulators-to-strengthen-climate-related-disclosure-requirements-report/365329. Note: L’approche “ se conformer ou expliquer “ proposée dans la version initiale, qui permettrait aux émetteurs de divulguer leurs émissions ou de fournir les raisons de leur omission, a été particulièrement controversée. Selon l’Initiative canadienne sur le droit du climat (CCLI), la majorité des mémoires publics ont demandé de façon prometteuse que les ACVM rejettent ce cadre et exigent la divulgation obligatoire des émissions de portée 1 et 2, ce qui s’alignerait sur les efforts de réglementation mondiaux, y compris l’approche de la SEC des États-Unis.
- 60 Site web New Self-Regulatory Organisation. Consulté le 9 février 2023 . <https://www.newselfregulatoryorganizationofcanada.ca/>
- 61 Le nouvel OAR s’acquiesce de ses responsabilités réglementaires en vertu des ordonnances de reconnaissance des commissions provinciales des valeurs mobilières qui composent les ACVM. Le nouvel OAR est soumis à la surveillance et aux examens opérationnels réguliers des membres des ACVM.
- 62 Corporation Investment Dealer and Partially Consolidated Rules. 1 January 2023. Interim Rule 3600, Page 156 (sur pdf).
- 63 Communiqué de presse de l’US SEC. “SEC Announces Enforcement Task Force Focused on Climate and ESG Issues” 4 mars 2021. www.sec.gov/news/press-release/2021-42
- 64 Communiqué de presse de l’US SEC. 23 mai 2022. “SEC Charges BNY Mellon Investment Adviser for Misstatements and Omissions Concerning ESG Considerations.” www.sec.gov/news/press-release/2022-86
- 65 Communiqué de presse de l’US SEC. 22 novembre 2022. “SEC Charges Goldman Sachs Asset Management for Failing to Follow its Policies and Procedures Involving ESG Investments.” www.sec.gov/news/press-release/2022-209
- 66 Communiqué de presse Global Witness. 1 février 2023. “Shell faces groundbreaking complaint for misleading US authorities and investors on its energy transition efforts.” www.globalwitness.org/en/campaigns/fossil-gas/shell-faces-groundbreaking-complaint-misleading-us-authorities-and-investors-its-energy-transition-efforts/
- 67 Responsible Investor “SEC to prioritise climate change disclosure, shareholder proposal exclusions in 2023” 1 fév. 2023. www.responsible-investor.com/sec-to-prioritise-climate-change-disclosure-shareholder-proposal-exclusions-in-2023/
- 68 ESMA, Sustainable Finance Roadmap 2022-2024

- 69 Communiqué de presse ESMA. 15 novembre 2022 “ESAs launch joint Call for Evidence on greenwashing” www.esma.europa.eu/press-news/esma-news/esas-launch-joint-call-evidence-greenwashing; Voir aussi Tim Quinson, Bloomberg 11 janvier 2023.: “What’s the Legal Definition of Greenwashing?” www.bloomberg.com/news/articles/2023-01-11/what-s-the-legal-definition-of-greenwashing-green-insight#xj4y7vzkg
- 70 Reuters. “German officials raid Deutsche Bank’s DWS over ‘greenwashing’ claims” 31 mai 2022. www.reuters.com/business/german-police-raid-deutsche-banks-dws-unit-2022-05-31/
- 71 Reuters “Deutsche Bank’s DWS sued by consumer group over alleged greenwashing” 24 octobre 2022. www.reuters.com/business/finance/deutsche-banks-dws-sued-by-consumer-group-over-alleged-greenwashing-2022-10-24/
- 72 Rapport rainforest Action Network, BankTrack, Indigenous Environmental Network, Oil Change International, Reclaim Finance, Sierra Club, and Urgewalds 13th annual Fossil Fuel Finance, “Banking on Climate Chaos.” Tableau de classement.
- 73 Rapport Rainforest Action Network, BankTrack, Indigenous Environmental Network, Oil Change International, Reclaim Finance, Sierra Club, and Urgewalds 13th annual Fossil Fuel Finance, “Banking on Climate Chaos.” Tableau de classement.
- 74 Oxfam France, Friends of the Earth France, and Notre Affaire à Tous, Press release. “Climate NGOs take unprecedented legal action against number one European financier of fossil fuel expansion, BNP Paribas” Oct 26, 2022. www.oxfam.org/en/press-releases/climate-ngos-take-unprecedented-legal-action-against-number-one-european-financier
- 75 Loi sur le devoir de vigilance. European Coalition of Corporate Justice, 2016. Consulté le 13 février 2023: <https://respect.international/french-corporate-duty-of-vigilance-law-english-translation/>
- 76 Le Monde. “BNP Paribas, première banque assignée en justice pour son financement des énergies fossiles” 23 fév. 2023. www.lemonde.fr/planete/article/2023/02/23/bnp-paribas-premiere-banque-assignee-en-justice-pour-son-financement-des-energies-fossiles_6162941_3244.html
- 77 The Guardian: “Watchdog bans HSBC climate ads in fresh blow to bank’s green credentials” 19 octobre 2022. www.theguardian.com/business/2022/oct/19/watchdog-bans-hsbc-ads-green-cop26-climate-crisis
- 78 ASA Ruling. Consulté le 6 février 2023: www.asa.org.uk/rulings/hsbc-uk-bank-plc-g21-1127656-hsbc-uk-bank-plc.html
- 79 Les données compilées pour ces cinq banques proviennent de: Rainforest Action Network, BankTrack, Indigenous Environmental Network, Oil Change International, Reclaim Finance, Sierra Club, and Urgewald “Banking on Climate Chaos: 13th annual Fossil Fuel Funding Report”. 2022.
- 80 Rapport de performance environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) de RBC et déclaration de responsabilité publique 2018. Page 5
- 81 Site web Banque Scotia. Centre d’excellence sur les changements climatiques. Consulté le 7 février 2023. <https://www.scotiabank.com/ca/fr/qui-nous-sommes/responsabilite-et-impact/les-engagements-climatiques/centre-dexcellence-sur-les-changements-climatiques.html>
- 82 RBC. Rapport Net-Zéro 2022. Page 5.



GREENPEACE